

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 39 (1951)

Heft: 786

Artikel: Electrices, comment voteriez-vous le 15 avril ?

Autor: Leuch, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURL

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

La femme loin d'oublier ses devoirs d'épouse et de mère, n'a jamais cherché, dans l'exercice de ses droits, qu'un moyen plus sûr de remplir ses devoirs.

Maria VÉRONE.

Echos de la votation sur le suffrage féminin facultatif dans les communes vaudoises (25 février 1951)

M. A. Truan, membre du comité directeur du « Mouvement Féministe », nous a envoyé ces lignes pleines de regret et pourtant d'espoir.

Le corps électoral masculin a décidé : à une majorité de trois contre deux il a refusé l'amendement à la Constitution vaudoise que lui proposaient le Conseil d'Etat unanime et la grande majorité du Grand Conseil et qui aurait permis d'introduire le suffrage féminin communal facultatif.

Malgré la modestie de cette réforme, le citoyen vaudois n'a pu s'élever à une conception politique désintéressée dépassant les bornes d'un égoïsme aveugle et de préjugés désuets qui laissait la liberté aux communes de tenter cet essai. C'est une constatation qui nous remplit d'amerute ; on se demande ce qu'il faudra pour ouvrir les yeux et l'esprit et toucher le cœur de nos concitoyens.

« Dans toute ma carrière politique, m'écrivit un correspondant, j'ai toujours défendu le principe de l'égalité civique des femmes, et j'espère beaucoup que notre canton ne sera pas le dernier à admettre le suffrage

féminin. Notre pays restera-t-il encore longtemps un petit fossile au centre de l'Europe, où l'on fabrique des montres de précision, mais où l'on ignore la marche du Temps ! ».

Mais nous ne sommes pas vaincus ! Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour perséverer. La campagne en faveur du suffrage féminin ne fait que commencer. Nous nous sentons encouragés par tous les témoignages de sympathie reçus, par tous les dévouements qui se sont manifestés, les sacrifices de temps et d'argent consentis, et par l'attitude de la majeure partie de la presse à laquelle nous rendons hommage. Nous savons que la lutte engagée n'a pas été vainue, que beaucoup d'hommes et de femmes nous sont acquis et que le vote négatif de dimanche incitera beaucoup d'autres à adhérer à nos groupements féministes jusqu'à ce que nous remportions la victoire complète qui ne saurait tarder beaucoup plus longtemps, car toute cause juste finit par triompher.

Albert Truan.

Les expériences de la commission des conférences éclairent, sur plus d'un point, les raisons des votes négatifs à la campagne.

Le comité d'action pour le suffrage féminin communal facultatif, et surtout sa commission des conférences, ont fait des expériences assez intéressantes.

« A ma connaissance, écrit le syndic d'une charmante ville broyarde, aucune personne domiciliée sur le territoire de... ne s'intéresse au suffrage féminin, même facultatif ». Opinion à revoir, car là s'est immédiatement constitué un petit comité d'action qui a reçu les conférenciers et a écrit des articles pour le journal local, qui les a publiés. Et l'on a trouvé dans les urnes 93 oui et 184 non.

Louons cette municipalité pour sa franchise : « Les municipaux, dans leur majorité, tiennent à leur place et craignent d'être renversés par les futures citoyennes » (25 oui, 28 non).

Dans un village sur les flancs du Pélérin, on met en garde contre les périls d'une conférence ; il n'y a que deux suffragistes, dans le village, le pasteur et un autre citoyen, et les urnes donnent 79 oui, 141 non. Pas mal !

La « Gazette » s'est étonnée du résultat de Pommaples (24 oui, 42 non), où se trouve St-Loup. L'explication est très simple : les diaconesses, dans leur presque totalité, sont partisanes du suffrage féminin, car elles savent que le bulletin de vote permet d'obtenir des réformes que des années de démarches n'arrivent pas à réaliser. Or les électeurs de Pommaples ont craint de voir toutes les sœurs (elles sont bien une huitaine), dans un grand envol de capes noires, partir à l'assaut du Conseil communal, y occuper toutes les places et même prendre des sièges à la Municipalité !

*

M. E. Schürch, ancien rédacteur en chef du « Bund » a publié dans le « Tagess-Anzeiger » de Zurich un article trop long pour être reproduit ici, nous nous bornons aux extraits suivants :

Le verdict populaire vaudois est difficile à s'expliquer si l'on ne songe pas que plus d'un père de famille a pu faire certaines réflexions : on est rassasié de politique et surtout de la politique de parti, faudrait-il donc en entendre encore parler autour de la table familiale ?

Mais il nous semble que pour l'humanisation des affaires de l'Etat et de la vie publique aussi, la collaboration des deux sexes est nécessaire.

Maintenant surtout que la défense militaire elle-même ne peut plus se passer des femmes et que les bombes ont mis le peuple entier sur le front de combat...

L'Institut suisse de l'opinion publique avait recueilli, avant le scrutin, des chiffres révélateurs, grâce aux enquêtes effectuées dans la population.

Cette enquête par sondages, effectuée auprès de 646 personnes, a donné, avant le scrutin vaudois, le résultat suivant : pour le suffrage féminin 40.8 % (39.3) ; contre : 59.2% (60.7). Les chiffres entre parenthèses sont ceux fournis par la consultation populaire elle-même. Le résultat est donc fort satisfaisant pour les « gallup » helvétiques.

Le détail des réponses par catégories d'interrogés confirme, dans l'ensemble, ce que l'on pressentait, ce qu'ont révélé aussi les résultats du scrutin. Chez les femmes elles-mêmes, on n'arrive pas, dans l'ensemble, à une majorité en faveur du suffrage féminin, 48 % désirent être électrices sur le plan communal ; 42 % désirent être éligibles. Les chiffres baissent dès qu'il s'agit du plan cantonal, davantage encore pour le fédéral. L'échelle est la même chez les hommes, avec un pourcentage maximum de 40 %. Mais sur le plan fédéral, l'électoral et l'éligibilité des femmes ne sont admis que par un quart et un cinquième des hommes.

En ce qui concerne les catégories de la population, l'on constate des différences très marquées.

La seule catégorie qui donne une majorité absolue, c'est-à-dire où plus de 50 % des personnes consultées s'est prononcée en faveur du droit de vote des femmes et de leur éligibilité (sur le plan communal) c'est celle des employés supérieurs et des professions libérales (59 % pour le droit de vote ; 67 % pour l'électoral communal, 52 % pour l'électoral cantonal, 50 % pour l'électoral fédéral ; 57 % pour l'éligibilité au communal).

*

Une lectrice de l'hebdomadaire « Curieux » a rapporté l'anecdote suivante, qui en dit long sur la mentalité de l'électeur rural.

Après le vote au sujet du suffrage féminin FACULTATIF dans les communes vaudoises qui le désiraient (!), je me permets de vous envoyer l'opinion « qualifiée », entendue proférer par un Vaudois moyen de la campagne. Absolument authentique...

Une pinte vaudoise, quelque part du côté de Saint-Légier (au-dessus de Vevey). Deux solides gaillards, accoudés autour de trois décis, parlent politique avec une bruyante assise.

— Et alors, ce vote des femmes ? dit l'un.

— Quelle bêtise ! répond l'autre. Ecoute voir, les femmes ne peuvent pas voter... elles ne savent même pas faire !...

Si vous vouliez soumettre cette vérité es-

A Athènes 150 déléguées de 21 pays assistent à la Conférence du Conseil International des Femmes

...qui a débuté, comme prévu, jeudi 28 mars, par un « pèlerinage à l'Acropole ». Le temps était radieux et les escaliers du Parthénon recurent les visites étrangères émues et reconnaissantes.

Le ministre de l'Instruction publique les salua en français, tandis que la baronne BOEL, présidente d'honneur, évoqua les symboles d'Athèna, la sage, et d'Alceste, la dévote, et que Mme Van EEGHEN, vice-présidente, parla des efforts du CIF pour la paix et une meilleure compréhension entre les peuples.

Des autocars ramenèrent tout le congrès en ville à la place de la Constitution, où Mme EDER, présidente, déposa une couronne sur le tombeau du Soldat inconnu.

La cérémonie d'ouverture amena des foules au « Parnasse », local de la plus ancienne association littéraire et philanthropique de la Grèce moderne.

Les allocutions de Mme PENTELAKI, présidente du Conseil national des femmes grecques, de la reine FREDERICA, de Mme

EDER, du maire d'Athènes, du président du Parnasse et du président du Conseil M. VENIZELOS, furent vivement applaudis. Cela lui-ci dit entre autres :

« Sous peu, les électeurs de Grèce sont appelés à élire les autorités municipales. Depuis 1930, les femmes grecques participent à leur élection, mais c'est la première fois qu'elles exercent pleinement et efficacement ce droit, étant donné que les guerres et les vicissitudes politiques n'ont pas permis depuis lors de procéder à des élections municipales.

Cela fait à une importance particulière car, en l'espérance, il constitue un solide point de départ vers la pleine égalité politique, dans l'avenir, pour les femmes grecques. Il est dans nos intentions de compléter, plus tard, la reconnaissance de tous les droits politiques aux femmes Hellènes, bien que jusqu'ici elles n'aient pas montré l'intérêt requis pour l'acquisition de leurs droits électoraux ; et nous ne cesserons pas de nous efforcer d'arriver à ce but dans l'avenir. »

D.V.

Elétrices, comment voteriez-vous le 15 avril ?

Une votation fédérale concernant l'initiative sur la « monnaie franche » nous attend le 15 avril. Je dis « nous », car la décision qui prendra le Souverain aura ses effets économiques pour les femmes aussi bien que pour les hommes : les trois quarts de notre revenu national ne passent-ils pas chaque année par les mains des femmes, sous forme de dépenses ménagères ! Il importe donc que nous, femmes suisses, sachions exactement ce que nous vaudrait l'introduction de cette monnaie franche.

Une initiative déposée le 1er septembre 1949 par le parti libéral-socialiste réclame l'insertion suivante à l'art. 39 de la Constitution fédérale : « La banque investie du monopole des billets de banque a pour tâche principale de régler la circulation de la monnaie en Suisse de telle façon que le pouvoir d'achat du franc suisse reste constant ou autrement dit que l'indice des prix des marchandises de première nécessité reste constant, afin de garantir le plein emploi des travailleurs ». Et plus loin : « La Confédération décrète l'acceptation obligatoire des billets de banque et de toute autre monnaie fiduciaire ».

Pour saisir la portée de cette initiative il importe de connaître la théorie et les buts des adeptes de la monnaie franche. Leur doctrine repose sur cette hypothèse que toute la vie économique du pays — y compris le marché du travail — peut être réglée par la quantité des billets de banque mis en circulation. Car, explique-t-on, il y a une interdépendance quasi-mathématique entre la masse de monnaie et la rapidité avec laquelle elle circule d'une part, et la quantité de marchandise et le niveau général des prix, de l'autre. Il suffirait donc, lorsqu'il y a excédent de marchandise, que la banque sorte une quantité de monnaie suffisante pour sa consommation, afin d'éviter une baisse des prix, et lorsqu'il y a pénurie de marchandise, de retirer la monnaie superflue pour en éviter la hausse. L'économie ainsi réglée, on arriverait à

une stabilisation des prix par le jeu approprié de la monnaie.

Du point de vue monétaire, cette théorie entraîne l'abandon de l'étalement et son remplacement par une monnaie de papier dont la parité serait liée à un indice représentant le coût de la vie. Il nous faudrait pour cela sacrifier la stabilité du cours de change avec les autres pays, mais on affirme que les crises économiques et le chômage seraient évités sans la retenue arbitraire de la monnaie théorisée dans les banques.

On explique enfin que l'infériorité de celui qui possède des marchandises à débiter vis-à-vis du propriétaire des capitaux consiste dans la dévaluation que subissent les marchandises non consommées au bon moment, tandis que le capital dure et s'augmente même en portant des intérêts. Il y aurait donc tout avantage à empêcher la théorisation et à obliger la monnaie à s'écouler aussi rapidement que la marchandise. Pour arriver à ce résultat, nos billets de banque seraient susceptibles, s'il le fallait, d'un rappel à courte échéance, et un émoulissement de change allant jusqu'à 10 % de leur valeur pourrait être perçu sur les nouveaux billets délivrés. On a même parlé d'introduire une « monnaie fondante » qui se dépréciere automatiquement de la même manière « que les pommes de terre pourrissent ou que le fer rouille ».

Il n'est pas nécessaire d'être économiste pour reconnaître le danger qu'en entraîneraient des opérations aussi hasardeuses pour notre petit pays, obligé d'importer ses aliments indispensables et les matières premières pour son industrie. Car c'est en grande partie l'interdépendance avec nos fournisseurs dans tous les pays du monde qui règle nos prix et il est probable que la con-

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNE

RENTES VIAGÈRES GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

fiance dans le franc suisse serait vite ébranlée sans la stabilité du moins relative de notre cours de change. Il s'en suivrait à brève échéance une dévaluation du franc sur le marché mondial que même un avantage interne ne saurait compenser. De plus, la méthode proposée semble être dépassée aujourd'hui, car les transactions financières tant soit peu importantes ne se font plus guère par le moyen de billets de banque ou d'une autre monnaie fiduciaire.

En face de cette situation, le rapport du Conseil fédéral conclut que les prix ne dépendent ni uniquement, ni principalement du volume monétaire ; que la banque d'émission ne peut déterminer à elle seule le volume monétaire et qu'un niveau stable des prix — supposé qu'on puisse l'établir — ne serait pas de nature à garantir le plein emploi et pourraient même, suivant les circonstances, avoir des effets contraires. L'adoption de l'initiative conduirait dans le domaine de la monnaie à une politique qui bouleverserait notre régime monétaire et présenterait de très graves dangers pour l'ensemble de notre économie.

En proposant le rejet de cette initiative, l'Assemblée fédérale a décidé d'y opposer un contre-projet, dans le but d'adapter les attributions de la Banque nationale aux circonstances actuelles. On donne tout d'abord une définition plus étendue de l'activité de

la banque d'émission pour compléter les dispositions déjà en vigueur. On affirme en outre l'obligation de la banque nationale de rembourser en or les billets de banque, « sauf en temps de guerre ou de perturbation monétaire ». Cette obligation de la banque a été suspendue dès 1936 où les billets de banque étaient devenus un moyen de paiement légal. Elle ne pourra en aucun cas être rétablie à l'heure qu'il est encore. On affirme enfin que « les billets de banque émis doivent être couverts par de l'or et des avoirs à court terme ». La législation fédérale prescrit à cet effet une couverture de 40 % au moins pour les billets de banque, mais, de fait, tous nos billets sont couverts actuellement au 100 % et au-delà.

Si nous pouvions voter le 15 avril, il semble que la décision ne ferait aucun doute pour toutes celles qui désirent maintenir une stabilité nationale et internationale de notre monnaie. Toute expérience utopiste dans ce domaine comporte des risques si graves pour le pays qu'un refus net de l'introduction de la monnaie franche s'impose, ainsi que l'adoption du contre-projet de l'Assemblée fédérale, qui précise les compétences de notre banque d'émission conformément aux exigences économiques actuelles.

A. Leucht.

Protection des enfants chez nous et ailleurs ?

(Suite)

L'enfance sans foyer en Grande-Bretagne

Le Ministère britannique de l'enfance sans foyer est dirigé par un sous-secrétaire d'Etat, mais la cheville ouvrière est une femme qui s'est vouée complètement à cet apostolat. Elle prend contact avec les candidats et les candidates qui veulent se consacrer à ce service social, elle visite incessamment les homes collectifs où individuels où sont placés les enfants, afin de vérifier s'ils présentent bien les garanties de sécurité voulues. Au cours du film, on voit partout sa silhouette sympathique donnant la main à de petits pupilles qui s'abandonnent à elle avec confiance.

Il semble que dans ce pays où, de génération en génération, on a vibré à la lecture des enfances malheureuses contées par Dickens, on ait été plus loin que tout ailleurs pour sauver l'enfant sans foyer. Ainsi, ceux et celles qui prétendent, après leurs études, se charger de la direction d'une « petite famille », composée de quatre à sept enfants, ne peuvent être engagés à la légère. Une fois munis de leur diplôme, on leur demande s'ils acceptent un engagement d'honneur de ne pas abandonner leur œuvre en cours de route. Au bout d'un, de deux ou trois ans, il serait déplorable qu'ils viennent dire qu'ils en ont assez et qu'il faille trouver quelqu'un d'autre pour éduquer les enfants qui leur avaient été confiés. Ces enfants sans parents se trouveraient ainsi ballottés d'une direction à l'autre et tout le bénéfice qu'ils doivent reçvoir d'une éducation suivie, homogène et harmonieuse, se trouverait compromis. Il faut donc que ces directeurs et directrices s'engagent à considérer ces enfants comme les leurs, qu'ils partagent avec eux leurs difficultés personnelles, comme un père, une mère, acceptant leur fils, leur fille, tel que la nature le leur a donné, avec ses ombres et ses lumières.

Publications reçues

Félix Neff, porteur de feu

Un docteur américain à la mode, ne dit-il pas que notre vie a perdu sa vigueur par suite de la substitution des engrangs synthétiques de l'industrie aux engrangs organiques naturels qui sont d'une incroyable richesse ? A la vérité, nous ne mangeons plus que des légumes appauvris ainsi que des viandes anémiques, provoquant d'animaux nourris d'herbes sans pouvoir vivifiant.

A l'autre extrémité du mystère de l'être, un phénomène de même ordre apparaît. Renonçant au sens vital, pour ainsi dire organique, qui tend à nous élever de la matière à

les parents des « petites familles », que ce soit deux dames ou un couple, ne prennent pas un engagement écrit, mais un engagement oral, d'honneur, après avoir réfléchi pendant trois mois, aux conditions qui leur sont proposées.

On espère éviter, par toutes ces précautions, d'avoir comme éducateurs de simples fonctionnaires qui exécutent leur travail selon un contrat, mais sans y mettre leur cœur et leur dévouement.

L'administration est-elle une maman digne de confiance ?

Outre-Manche, comme nous venons de l'expliquer, on nous semble avoir compris mieux que dans d'autres pays, l'immense danger qu'il y a à remettre la protection de l'enfance à l'Etat. De nos jours et pour que la protection s'étende véritablement à tous ceux qui en ont besoin, il est bien vrai que les œuvres privées ne suffisent plus et que l'Etat seul est en mesure de répondre à ces nécessités sociales, mais l'Etat a aussi un grave défaut : il est généralement masculin et il tombe presque à coup sûr dans la routine administrative.

Or la routine, c'est l'ennemi numéro 1 de l'éducation et des enfances dépourvues. Les mères savent que, dans leur propre famille, elles ne peuvent élever deux enfants de la même manière, tant les personnalités sont diverses. Comment alors l'administration pourra-t-elle protéger efficacement des milliers de pupilles qui sont représentés pour elle par des milliers de dossiers tous revêtus d'une même chemise ? Comment saurait-elle différencier les cas et trouver les solutions particulières sans l'aide de femmes parfaitement qualifiées ?

On voit qu'en ce domaine, l'Etat ne peut faire que de la mauvaise besogne si les femmes ne sont pas appelées à collaborer largement et sur un pied d'égalité absolue, comme

Voilà cinquante ans que les Françaises ont accès au barreau

Les avocates de France ont fêté, en février dernier, le cinquantième anniversaire de la loi (1er décembre 1900) qui leur ouvrit l'accès au barreau.

Plusieurs groupements avaient préparé une série de manifestations jubilaires, l'Amicale des avocates de France, l'Association des Femmes juristes et la Fédération internationale des femmes magistrats et avocats ; y participèrent aussi l'Ordre des avocats, la Ville de Paris et les Pouvoirs publics.

La journée débute par une réception des déléguées étrangères — que présentait Me Odette Simon-Bidaut — par la Ville de Paris à l'Hôtel Lauzun. On ne manqua pas d'y évoquer l'ombre de la Grande Mademoiselle, dame ancêtre des femmes indépendantes, énergiques et décidées que connaît notre époque. Puis un déjeuner intime suivit à la Buvette du Palais de Justice.

On assista ensuite à l'inauguration d'un bas-relief de Maria Verone dans la Galerie Leduc du Palais. Cette œuvre est due au ciseau de Mme Gunzmann-Nageotte, premier grand prix de Rome. Pritrent la parole pour rappeler le souvenir de la grande avocate et féministe française, Me de Moro-Giafferi, Me Lucile Tinayre-Grenaudier, membre du Conseil de l'Ordre, M. le bâtonnier Toulouse et M. le Président René Mayer, garde des Sceaux.

A cinq heures, le Conseil municipal de Paris recevait officiellement le Barreau dans le grand salon à colonnes de l'Hôtel de Ville. Parmi les nombreux orateurs et oratrices, on entendit une amie de notre journal, Mme Kraemer-Bach, au nom de l'Amicale des avocates, rappeler à tous l'éminente dignité de l'homme libre, ainsi que Me Georgette Ciselet (Belgique) parler au nom des déléguées étrangères.

Le soir au grand banquet qui clôtura la journée à l'Hôtel Georges V, fusèrent de nouveaux discours : celui d'une des pionnières, Me Suzanne Grinberg et celui de Mrs Helena Normanton (Grande-Bretagne), conseiller du Roi, apportant le message de la Reine d'Angleterre, membre d'honneur du Barreau de Londres.

Le lendemain dimanche, l'Association des avocates avait organisé à Versailles un belle réception, suivie d'une heure de musique et de poésie.

(Extraits de la Gazette du Palais)

c'est le cas en Grande-Bretagne. Il faut une réelle ingéniosité maternelle pour parer aux méfaits de l'administration quand il s'agit de protéger l'enfance sans foyer.

N'a-t-on pas le récemment, dans la presse française, de terribles révélations sur un homme pour enfants déficients, tenu par une mère sans scrupule et qui est allé jusqu'au crime ? Ce homme pourtant, était porteur de toutes les estampilles administratives ; une maman parisienne, qui s'était longuement renseignée dans les bureaux officiels et auprès de l'assistante sociale accréditée, y amenait avec confiance sa petite fille, lorsque la porte lui fut ouverte par une assistante de police qui, avec des collègues menait l'enquête, enfin entreprise, dans cette sinistre maison...

(à suivre)

s'engage comme soldat dans la « garde solide » de Genève. C'est alors qu'il a l'occasion de lire une brochure traduite de l'anglais intitulée *Le miel décollant du rocher*. Par suite d'une miraculée rencontre de ses aspirations intimes avec une page de ce tract religieux, Neff est en proie à une soudaine illumination. Il se sent comme ivre de lui-même et ivre de Dieu. Dès lors le jeune sergent abandonne sa carrière et, sans aucun moyen matériel, il part dans les Hautes-Alpes évangéliser les paysans des plus pauvres villages. Aujourd'hui encore, au val de Fressinières : à Dormillouse, aux Viollins et aux Mensals, ces pauvres villages naguère haut refuge des huguenots persécutés ; depuis lors restés en proie à la misère, des générations vivent de l'élan spirituel que leur communiqua Félix Neff.

Cette vérité d'une portée générale saisit le lecteur de la belle biographie de Félix Neff, l'apôtre chrétien des Hautes-Alpes (1797-1827), ce jeune sergent qui atteignit à peine la trentième année et que Benjamin Vallotton appelle un porteur de feu.

Né d'un père révolutionnaire, Félix Neff est élevé à Genève par sa mère et semble se vouer à l'horticulture. Dans ses heures de loisir, il lit volontiers des relations de voyage ; il se passionne aussi pour la *Vie des hommes illustres* de Plutarche et l'*Emile* de Rousseau. A dix-sept ans, afin de gagner sa vie, Neff

Anna Siemeen

Dans le journal suisse-allemand, organe de l'Ent'aide ouvrière (février 1951), Mme Kägi-Fuchsmann consacre quelques lignes émues à la mémoire de cet femme admirable, Anna Siemeen, trop peu connue et appréciée chez nous. C'était une femme socialiste allemande, qui, malgré une santé précaire, a œuvré magnifiquement, dans le domaine politique et économique, dans le domaine littéraire et éducatif. Douée d'une parole chaude et vibrante, son incroyable énergie a toujours vaincu sa faiblesse et sa fatigue. Elle mourut le 22 janvier dernier, après une courte maladie très douloureuse. Comme tous ses amis allemands avaient dû fuir le régime hitlérien, c'est elle qui servit d'intermédiaire entre eux et l'entraide ouvrière, capable de leur venir en aide.

En 1937, toutes deux se rendirent en Espagne, Mme Kägi et elle. Avec sa claire intelligence, elle se rendit compte d'emblée qu'il ne s'agissait pas seulement de l'Espagne, mais que c'était l'existence de la démocratie qui était en jeu. Comme elle admirait ses habitants qui prononçaient le mot « niños » (enfants) avec tant de tendresse et qui étaient prêts à tout sacrifier pour ces enfants ! Ses causeries à la brigade internationale, la nuit, après les bombardements, faisaient une profonde impression.

Quand vint le jour où l'aviation allemande fit l'essai de ses bombes sur Guernica, à l'heure du marché, la foule était massée sur la place. Anna Siemeen, elle si forte, ne put s'empêcher de fondre en larmes, si grande était sa honte de ce que ses compatriotes pussent se montrer si cruels ! Sa souffrance était grande de les voir descendre aussi bas ! Aussi mit-elle tous ses efforts à faire revivre l'« Autre Allemagne ». Jusqu'à sa dernière heure, malgré beaucoup de difficultés et de déceptions, elle poursuivit son but : l'éducation visant à former non seulement des socialistes, mais des hommes véritablement humains.

Ne faut-il pas se réjouir, dans nos tristes temps, de voir une femme poursuivre pendant septante ans le combat pour un monde meilleur ? Que son exemple nous stimule et nous entraîne !

A. Descondres.

Un couple récompensé

L'université de Lausanne a récompensé de deux prix de faculté, le 15 mars, M. et Mme Claude Dolivo-Masnata, de Lausanne, fixés depuis peu à Gentilly s/ Seine, où M. Dolivo est pasteur.

M. Dolivo a reçu un prix de 350 francs pour un mémoire sur la pensée de Maine de Biran et de Gabriel Marcel ; Mme Marianne Dolivo-Masnata a reçu également un prix de faculté de 300 francs, pour son étude sur « Euripide et les femmes » ou la misogynie d'Euripide. Misogynie qui s'explique facilement, même chez le créateur des plus nobles figures féminines, par le fait que l'accès du théâtre était interdit aux femmes, chez les Grecs, et qu'entre hommes, on ne se gênait pas en dire de vertes et de cruelles sur les absentes.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

Quelques fleurs pour lui

L'auteur universellement connu de « Qu'elle était verte, ma vallée » s'est plongé cette fois dans les immenses difficultés et les dangers incessants que traversent en Italie deux soldats anglais lors de l'occupation des alliés chassant les Allemands.

Si les deux braves mécaniciens sont harcelés sans trêve durant cette permission qui n'est certes pas un repos, le lecteur doit suivre haletant ces pérégrinations souvent violentes.

Une note touchante, les permissionnaires consacrent leur bref congé à la visite de la tombe d'un camarade très aimé, et eux-mêmes, auxquels se joignent des inconnus qui deviennent des amis, font preuve entre eux d'une amitié, d'un dévouement admirables.

M.-L. P.

Richard LLEWELLYN — *Quelques fleurs pour lui* roman traduit de l'anglais par Henri Thiès — Ed. Jeheber — Genève.

Ménagères, achetez les allumettes suisses, elles portent l'arbalète et la marque du Label.
Label, garantie d'un travail convenablement rétribué.



Benjamin VALLOTON — *Félix Neff, porteur de feu* — Collection Les Vainqueurs — Ed. Labor et Fides — Genève.